

## **« Politique de saison garantie » pour les abonnements 2020-2021**

### **Pour tout abonnement acheté en prévente**

Peu importe votre raison, si vous souhaitez reporter votre abonnement à la saison 2021-2022 ou vous faire rembourser, ce sera possible, et ce, sans frais n'importe quand d'ici le 15 décembre 2020.

### **En cas d'une interruption temporaire ou complète de la saison engendrée par une ordonnance du gouvernement**

Pour tout abonnement Pin Rouge 2020-2021, voici la politique que nous avons mise en place afin de vous assurer que votre abonnement reste l'option la plus avantageuse pour tous les passionnés de Pin Rouge.

Un crédit sera calculé en fonction du nombre de jours d'opération :

<b>Nombre de jours depuis l'ouverture de la station</b>	<b>Remboursement ou crédit</b>
Avant le jour d'ouverture de la station pour la saison 2020-2021	100 %
Ouverture - 31 janvier 2021	66 %
1 février 2021 – 28 février 2021	33 %
Après le 1 mars 2021	aucun

À noter que le processus de dédommagement sera enclenché lors d'une confirmation de fermeture complète et permanente. Le client aura jusqu'à 15 jours après la fermeture définitive de la station pour la saison 2020-2021 pour signifier par écrit à [info@pinrouge.com](mailto:info@pinrouge.com) une demande de remboursement. Sans demande de remboursement dans les 15 jours suivant la fermeture de la station, le client recevra un crédit.